

Lundi 5 janvier à 14 h

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

(M. le Ministre COLLIN)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Valérie DE BUE sur l'abattage de zones boisées

Jean-Luc CRUCKE sur l'utilisation des fonds structurels par l'intercommunale IDETA

Olivier DESTREBECQ sur le soutien couplé wallon

Interpellation de Jean-Luc CRUCKE sur la situation au Centre wallon de recherches agronomiques

Laetitia BROGNIEZ sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)

Jean-Luc CRUCKE sur la spéculation sur les terres agricoles

Jean-Luc CRUCKE sur la valorisation touristique du quartier cathédrale à Tournai et les Fonds FEDER

Valérie DE BUE, sur l'Abattage de zones boisées

J'aimerais vous interroger sur un phénomène qui touche notamment le Brabant wallon et ce depuis plusieurs mois. C'est une affaire qui pourrait toucher d'autres lieux de la Wallonie et c'est pourquoi je voudrais vraiment avoir une réponse précise à mes questions.

En réalité, la loi interdit actuellement les coupes de plus de 3ha quand il s'agit de feuillus et de 5ha en cas de résineux.

Certaines sociétés sont en train d'essayer de convaincre une série de petits propriétaires de parcelles morcelées pour couper tout ce qu'elles peuvent dans une même zone, la débarrassant dans les faits de bien plus de 3 ou 5ha. C'est là un moyen comme un autre de contourner la loi sans la violer.

L'autre problème, ce sont les coupes massives. En règle générale, les communes essayent de faire une sélection pour conserver le caractère boisé d'une zone... Ces méthodes de coupes ne relèvent en rien de la gestion foncière, mais bien de la coupe claire de zones entières sans nécessité. Bien sûr dans les limites réglementaires. Certaines communes ont réagi en mettant en place un nouveau règlement communal en la matière mais toutes ne sont pas au courant de ces pratiques.

J'ai, donc, deux questions pour vous Monsieur le Ministre. Comptez-vous encourager les communes à moderniser leurs règlements, particulièrement dans les communes qui veulent contrôler leur patrimoine boisé (hors zone forestière)?

Ensuite, et je pense que là il s'agit d'une urgence, comment pourriez-vous modifier le code forestier pour empêcher une véritable razzia sur une même zone?

Jean-Luc Crucke, sur " L'utilisation des fonds structurels par l'Intercommunale Ideta"

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la commune de Tournai vient subrepticement de croiser le Père Noël, déguisé en Intercommunale Ideta. En effet, grâce à une queue de budget du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pilotée par l'Intercommunale, c'est une somme de 120.000€ qui permettra de financer un fameux show laser en fin d'année, sur la place de Tournai !

Outre que ce type de dépense peut étonner en période budgétaire difficile et dans une commune sous CRAC, l'utilisation de fonds destinés au développement de la ruralité pour un show laser pose d'autant plus question qu'il semble que les administrateurs de l'Intercommunale n'en ait pas préalablement été informés. Ce mécanisme renforce également le sentiment de ceux qui considèrent que le contrôle sur l'utilisation des fonds européens se fait parfois avec légèreté.

Le Ministre-President est-il informé du dossier et a-t-il été saisi d'une plainte de mandataires locaux ? Peut-il faire la "clarté" sur le dossier ? Un remboursement sera-t-il exigé ? A charge de la ville de Tournai ou de l'Intercommunale ?

Quelle suite réserve-t-il à cet agissement ? Une enquête sur l'utilisation des fonds européens par l'Intercommunale Ideta ne doit-elle pas être ordonnée ? D'autres abus ont-ils été constatés dans le passé ? Lesquels ?

Ne convient-il pas de rappeler aux communes et intercommunales les règles précises de consommation des fonds structurels européens et des compléments wallons dont ils s'accompagnent généralement ?

Olivier DESTREBECQ sur l'agrément européen quant au soutien couplé wallon

Suite à la nouvelle PAC, il apparaît que la limite autorisée au soutien couplé est fixée à 13% de l'enveloppe des paiements directs. Ce dispositif vise à tendre vers une uniformisation des aides entre les filières.

Cependant, une exception est prévue puisqu'il est possible de demander une dérogation auprès de la Commission afin d'obtenir l'autorisation de réserver une part plus importantes du budget aux aides couplées.

C'est ainsi que le Gouvernement a sollicité un taux d'aides couplées plafonné à 21,3% de l'enveloppe wallonne.

Dans une réponse à ma Collègue Madame Durenne, vous confirmez que vous n'avez pas encore obtenu l'aval de la Commission quant à cette demande.

Nous sommes maintenant en décembre et les agriculteurs sont en peine pour réaliser un budget prévisionnel pour 2015. La réponse – favorable, je l'espère – de la Commission devient urgente.

L'avez-vous reçue depuis lors ?

Sinon, ne faudrait-il pas intensifier les tractations avec la Commission en vue d'obtenir le plus rapidement possible une décision ?

Pourriez-vous faire le point sur les négociations ? Y a-t-il des éléments précis de la proposition régionale qui suscitent débat au sein de la Commission ? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser lesquels ?

Dans l'optique où la Commission rejetterait la demande, la Région a-t-elle prévu un plan bis ? Sera-t-elle contrainte de limiter les aides couplées à 13% des paiements directs ou sera-t-il possible d'introduire une nouvelle demande ?

Selon certaines sources, la prime à la vache allaitante pourrait être calculée à l'avenir sur base de l'année de référence 2013. Confirmez-vous cette information ? Ne serait-il pas plus « réaliste » de réaliser une moyenne sur base de 2 ou 3 années de référence ?

Enfin, si la réponse de la Commission n'est pas obtenue au 1^{er} janvier, quelles seront les conséquences concrètes pour le secteur ?

Interpellation de Jean-Luc Crucke, sur "La situation au Centre wallon de Recherches agronomiques".

Le 5 mai dernier, j'interrogeais le ministre de l'agriculture de l'époque sur la situation désastreuse du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W). Sans que soit niée l'existence de problèmes, l'impression qu'on les minimisait m'est restée.

D'où cette question visant à faire le point sur l'évolution de la situation du CRA-W, dont je maintiens qu'elle était catastrophique.

Où en est le centre dans le respect de ses obligations comptables, oubliées de longues années ?

Si les comptes 2006 ont été approuvés et publiés, qu'en est-il des comptes 2007 à 2009, alors à l'étude et en traitement ?

Quid des années qui suivirent ?

A quel stade en est-on aujourd'hui ?

Cet OIP de type A est-il sur la voie de la régularisation ?

Quelles raisons expliquent l'absence de comptes annuels pour certaines années ?

Outre l'élémentaire respect des obligations comptables et fiscales qui s'impose à toute structure, a fortiori publique, comment le centre implémente-t-il les recommandations émises par la société de consultance appelée au chevet de l'OIP déficient ?

Ce processus est-il terminé aujourd'hui ?

Avec quelles évolutions majeures ?

Que reste-t-il à faire ?

Les procédures de contrôle interne ont-elles été améliorées ?

Comment ont été intégrées les remarques de la Cour des comptes, organe des plus sérieux et crédible en la matière ?

Des interrogations se font-elles jour par rapport aux facturations multiples et aux divers marchés publics ?

Quid de respect des procédures en la matière ? Est-il garanti ?

Quant à la structure, est-elle bien totalement publique ?

Des structures privées gravitent-elles autour du centre ou en son sein ?

Des sociétés privées y sont-elles hébergées, avec mise à disposition de matériel de recherche, d'électricité, ... voire de personnel.

A-t-on toutes les garanties à ce niveau ?

S'il est heureux qu'un centre de recherche produise des résultats, Monsieur le Ministre peut-il affirmer sans crainte que ces résultats retournent au secteur et en assure le développement ?

Des chercheurs ont-ils utilisé le fruit de leurs recherches dans le cadre de leurs activités rémunérées par le centre pour créer leur propre entreprise (dans le domaine in vitro, par exemple) ?

Des sociétés privées ont-elles été créées tout en profitant des avantages du CRAW ?

Monsieur le Ministre enquête-t-il sur ce point ?

A l'instar de la Justice ou de l'Inspection du travail ?

Laetitia BROGNIEZ, sur le Partenariat Transatlantique de commerce et d'Investissement (TTIP)

Le partenariat transatlantique de Commerce et d'investissement revient en première ligne des débats avec la volonté des Ministres du commerce de l'UE d'aboutir à un accord.

Le 11 décembre dernier, ce traité était également au cœur des auditions du comité d'avis chargé des questions européennes du Parlement Wallon.

Favoriser le commerce international, augmenter les exportations, donner l'opportunité d'écouler nos surplus de production rend l'enjeu alléchant.

Mais nos agriculteurs appréhendent l'aboutissement d'un tel accord, ils craignent notamment l'importation de la viande aux hormones et de poulet chloré.

En outre, il est difficile pour les agriculteurs européens d'être concurrentiels face aux américains. En effet, ils perçoivent plus de subsides, leurs investissements sont moindres et un réel fossé existe entre les normes européennes et américaines tant au niveau des réglementations sanitaires, qu'alimentaires et environnementales.

De même, la mise en place d'un tribunal spécial (clause ISDS) susceptible de condamner un état qui irait à l'encontre des intérêts commerciaux soutenus par des investisseurs privés, est également problématique.

Par conséquent, les supermarchés européens ne verraient-ils pas arriver de la viande américaine, l'Union européenne ne devrait-elle pas revoir ses positions législatives sur les OGM, ou encore sur les produits issus d'animaux clônés ?

Des concessions sur le niveau de protection européen sont inenvisageables.

Même si sur le site internet de la commission européenne, les réponses à ces questions sont plutôt rassurantes, l'inquiétude persiste.

Quel est votre avis Monsieur le Ministre, sur la question ? Avez-vous eu l'occasion d'en discuter au sein de la commission européenne ?

Jean-Luc Crucke, sur "La spéculation sur les terres agricoles"

Le 19 août dernier, je questionnais le Ministre sur un phénomène qui semble prendre de l'extension, celui du rachat de terres agricoles wallonnes, valeur refuge pour les investisseurs, à des prix qui dépassent les estimations les plus raisonnables et au détriment de jeunes agriculteurs qui souvent ne disposent pas des moyens pour se confronter à la concurrence.

A l'image de la politique menée, en France, par les SAFER, véritable vigie des acquisitions de terres agricoles, le combat contre une financiarisation exagérée des terres nécessite une connaissance complète des transactions relatives au marché rural et une obligation d'information de toutes les démarches.

Des instruments semblent avoir été suggérés par le Code wallon de l'Agriculture, mais ils tardent à voir le jour. Quand l'Observatoire foncier agricole (art.357) sera-t-il constitué ? Quelles sont les raisons du retard constaté ? Quelles sont les démarches accomplies par le Ministre et celles qui resteraient à pratiquer ?

Qu'en est-il d'une éventuelle Banque foncière wallonne ? Un plan d'action a-t-il été élaboré ? Lequel ? Les parties intéressées ont-elles été contactées et concertées ? Quand ? Quel est l'état du dossier ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle structure ?

Le 8 mai 2014, un arrêté du GW relatif à la composition et au fonctionnement de la cellule de prospective et de veille scientifique a été adopté. Cette cellule a-t-elle été sollicitée dans le cadre de ce dossier ? Dans l'affirmative, quel est son avis ?

Le Ministre partage-t-il au regard des informations dont il dispose l'impression que le phénomène de spéculation sur les terres s'amplifie ? Quelles sont les informations du Ministre et quelle est son analyse politique ? Quel est le suivi réservé au dossier et à la problématique ? Bref, quels sont les mécanismes que vous envisagez de mettre en place afin de soutenir les jeunes agriculteurs face à cette spéculation sur les terres agricoles qui « plombe » littéralement les investissements d'un jeune repreneur ?

Jean-Luc Crucke sur "La valorisation touristique du quartier cathédrale et les Fonds FEDER".

Par décision du gouvernement du 11 décembre 2014, le gouvernement a adopté le projet d'arrêté modifiant les arrêtés des 11 septembre 2008 et 15 novembre 2012 octroyant une subvention à la ville de Tournai en vue de la mise en œuvre du projet "Valorisation touristique du quartier cathédrale" dans le cadre du programme opérationnel FEDER Convergences (2007-2013).

Que contient le projet d'arrêté ?

Quelles sont les modifications intervenues ?

Quelles sont les justifications avancées ?

Quel est le coût budgétaire de l'opération ?